



NOTE AUX FAMILLES

Les réinscriptions se tiendront :

- Pour les élèves qui entrent en seconde : du Jeudi 17 Décembre au Vendredi 18 Décembre
Pour les élèves qui entrent en première : du mercredi 18 Novembre au jeudi 19 Novembre
Pour les élèves qui entrent en terminale : du mercredi 18 novembre au jeudi 19 novembre
Pour le passage en 2eme année BTS : les réinscriptions se feront à la rentrée de février 2021

L'inscription et la réinscription sont indispensables et obligatoires sauf à prendre le risque que l'élève ne figure pas sur les listes à la rentrée et/ou ne puisse être admis à l'internat.

DOIVENT OBLIGATOIREMENT ETRE FOURNIS A L'INSCRIPTION

- Le dossier d'inscription et les fiches d'infirmerie dûment complétés (Page de vaccination du carnet de santé + les cartes de couvertures sociales Cafat /M.D.F/Aide Médicale ou autres à jour)
 - 2 photos.
 - L'autorisation préalable de prise de vue photographique ou d'enregistrement vidéo dûment signée
 - Une copie de la pièce d'identité valide (passeport ou CNI)
 - Attestation de recensement ou de participation à la JDC (élève de 16 ans et +)
 - La Charte Informatique dûment signée
 - RIB ou RIP du Responsable Financier
- Pour une première inscription au lycée de Poindimie
- Un certificat médical d'admission scolaire
 - EXEAT de l'établissement d'origine. Aucune inscription à l'internat ou à la demi-pension n'est possible sans ce document.
 - La décision d'affectation.

Participation à la vie de l'établissement

FSE : 1000 FCFP (Espèces ou chèque à l'ordre du FSE du Lycée de Poindimie)

Livres scolaires

Comme chaque année l'Association des Parents d'Elèves s'occupera de la location des livres (voir le document ci-joint). Elle sera présente dans l'établissement le mercredi 10 et jeudi 11 février 2021. Nous vous rappelons qu'il s'agit d'une association bénévole qui a besoin de votre soutien.

Règlement des frais scolaires

Les frais d'internat et de demi-pension sont à régler au lycée le mercredi 10 ou jeudi 11 février 2021.

Le **Fonds Social Lycéen** peut permettre d'aider les familles connaissant une situation difficile (prise en charge des frais scolaires, des fournitures, des frais de transport...). L'**Assistante Sociale** se tient à votre disposition au lycée le lundi matin et le vendredi matin. (Pensez à lui apporter les justificatifs de vos ressources et de vos charges).

AUTORISATIONS DE SORTIE DE L'ETABLISSEMENT

En classe de seconde : Les élèves sont autorisés à sortir lors des récréations du matin et de l'après-midi . Les élèves internes le sont **avec accord parental** le mercredi après midi de 13h à 15h.

En classe de première et terminale : Les élèves sont autorisés à quitter l'établissement, **avec accord parental** uniquement, pendant les heures d'étude **NON OBLIGATOIRES** et les récréations (9h05 et 15h10) ainsi que le mercredi après midi de 13h à 15h pour les internes.

OBLIGATOIRE : Trousseau à fournir par la famille pour l'internat

2 draps du dessus, 2 draps du dessous, 2 enveloppes de traversin, 1 cadenas, des cintres, le nécessaire de toilette (dont serviettes hygiéniques pour les filles), du répulsif anti moustique et des vêtements de nuit.